



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## SEINE

**Réunion du 7 décembre 2021**

Présent.e.s : Carla ARIGONI FOUQUET, Odile BERARDO, Laetitia BRANCOVAN, Myriem CHAMI, Christiane COURVOISIER, Maxence HECQUARD, Marta HOSKINS LYON, Michèle HUMBERT, Guy GIRARD, Chantal LINKS, Philippe LOIRET, Pierre LUCOT, Florence MATHIEU, Patrice MIGAULT, Marie-Christine NAFFAH, Claude NAUDAN, Claire POURVIN, Sylvie RIMSKY, Marie-Bénédicte SASSI, Geneviève VALLETTE D'OSIA

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

### **Introduction par l'équipe d'animation :**

L'équipe d'animation introduit la réunion en remerciant les participant.e.s d'être venu.e.s. L'ordre du jour a été établi pour permettre de partager collectivement les différentes réflexions menées par les groupes de travail et commissions.

Afin que les réunions du Conseil de quartier puissent favoriser les échanges entre les participants l'équipe d'animation a proposé un ordre du jour différent du précédent. La commission sur la circulation et celle sur la mobilité exposeront l'avancée de leurs travaux et leurs questions pour qu'il puisse y avoir un échange et une prise de position commune par le Conseil.

Dès janvier, le rythme des réunions du Conseil de quartier est maintenu et elles auront lieu tous les 2<sup>èmes</sup> mardis du mois.

### **Intervention de Boris Jamet-Fournier, élu référent du Conseil de quartier :**

Boris JAMET-FOURNIER informe le Conseil de quartier que l'illumination de Noël de la Mairie de Paris Centre aura lieu demain, mardi 8 décembre à 18h.

Le calendrier du Budget Participatif de l'année 2022 débute en janvier : la phase de dépôt des projets se déroulera du 5 au 25 janvier.

Quant au budget 2022 des Conseils de quartier, il se déroulera sur toute l'année, ce qui permet d'étaler l'élaboration des projets qui pourront être financés sur plusieurs mois et non uniquement sur la fin d'année.

Boris JAMET-FOURNIER répond aux questions posées lors de la réunion précédente.

### **Le Conseil de secteur ne va-t-il plus être retransmis en visioconférence ?**

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, le Conseil de secteur de Paris Centre repasse en visioconférence. Parallèlement la Direction Générale des Services de la Mairie de Paris Centre travaille sur la question de la retransmission systématique du Conseil.

L'ordre du jour n'est pas toujours mis en ligne avant le Conseil, cependant cette demande a été portée.

Le prochain Conseil de secteur se tiendra le 24 janvier 2022.

### Usage des véhicules motorisés sur Rivoli (et, à terme, sur toute la zone)

- Peut-on circuler rue de Rivoli ? Peut-on avoir une autorisation nominative cosignée par la Préfecture et la Ville que nous pourrions avoir sur nos véhicules ?
- Quelle réponse donner aux clients des commerçants de la rue de Rivoli qui vendent des objets qu'on ne peut pas transporter à pied, par exemple ?
- Quelle réponse donner aux habitant-e-s qui louent des voitures : la carte de résident.e est-elle une protection suffisante ?
- Pour les invité-e-s des résident-e-s de Rivoli qui viennent dîner chez leurs enfants ou voir leur tante malade : la voiture est vraiment proscrite pour elles/eux ?

L'axe Rivoli/Saint-Antoine fait l'objet d'une restriction de circulation mise en place courant 2020. Les résidents de Paris Centre munis d'un justificatif de domicile et/ou d'une carte de résident peuvent circuler librement sur cet axe, tout comme les commerçants et livreurs dont les commerces sont situés à proximité. Les justificatifs (carte de résident notamment) sont nominatifs et ne sont pas liés à un véhicule en particulier (ainsi, ils sont valables pour tout véhicule, dont les véhicules de location). Pour les aidants familiaux, la Mairie de Paris Centre délivre des cartes de résidents aux cas par cas, après échange avec la famille. Pour les visiteurs et clients, il est possible de circuler et de stationner à proximité immédiate sur des axes latéraux. Enfin, dans le cadre du projet de Zone à Trafic Limité (ZTL) qui sera mis en place courant 2023, l'axe Rivoli/Saint-Antoine rejoindra le droit commun et sera soumis aux mêmes restrictions que l'ensemble du territoire de Paris Centre/Nord Saint-Germain.

### Quels sont les points de sortie du rdv avec La Samaritaine sur l'occupation de l'espace public par leurs clients?

La Mairie de Paris Centre a organisé une visite sur site courant octobre avec les équipes de la Samaritaine en présence notamment des gérants du nouvel hôtel Cheval Blanc. Ce rendez-vous a permis de rappeler les règles en termes de logistique urbaine et d'occupation du domaine public. Des ajustements de voirie vont être apportés (notamment la création d'une bande de stationnement sur la place de l'école) pour accompagner l'installation de ce nouveau complexe dans son environnement.

### A quelle date les finitions du projet de la rue des 2 ponts seront terminées (jointure trottoir) ?

La Mairie de Paris Centre a fait remonter ce point aux services de voirie. Un retour précis sera apporté lors de la prochaine séance du Conseil de quartier.  
Un conseiller rapporte la dangerosité de ces aménagements pour les vélos.

### Parcmètres retirés : les touristes et visiteurs ne savent pas où les trouver car rares : peut-on en remettre un rue d'Arcole par exemple, ou bien positionner une carte des parcmètres de la zone près des voies de stationnement ?

Le parc des horodateurs parisiens a récemment été renouvelé notamment afin de garantir l'intégrité des données bancaires échangées lors des paiements réalisés sur ces appareils. À cette occasion, le parc a été dé-densifié dans le cadre général du désencombrement de l'espace public. De plus, les usages de paiement ayant évolué ces dernières années, on compte désormais autant de paiements réalisés via les applications mobiles que sur horodateurs. Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à ce

sujet, ainsi qu'une carte des horodateurs installés sur l'espace public, sur la page dédiée du site paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/payer-son-stationnement-2129>

Pouvons-nous être tenus au courant du plan d'installation des capteurs de CO2 dans les écoles ?

Le Conseil de quartier sera informé de l'installation progressive des capteurs de CO2 dans les écoles. La Direction des Affaires Scolaires a été sollicitée sur le sujet.

Quelle réponse de la RATP sur l'ouverture de toilettes ? Où en sont les négociations ? Pouvons-nous faire une marche exploratoire avec l' élu référent à la propreté concernant ce sujet ?

La Mairie a relancé la RATP sur ce sujet.

Est-ce que les vélos fixes (type agrès) qui étaient sur les berges vont être remis ? Pour quelles raisons sont-ils retirés ? Ils étaient appréciés des habitants qui aimeraient qu'il y en ait plus.

Les agrès en question étaient très utilisés, et leur enlèvement s'explique par la nécessité de les réparer.

Le délai de leur retour est un peu long pour deux raisons :

- ce sont des vélos qui proviennent d'Angleterre dont la maintenance est longue car ils comportent de nombreux composants électroniques ;
- la ville se laisse encore un peu de temps pour trouver des agrès vélos plus esthétiques et plus contemporains.

Les arbres en pot, et en particulier ceux de la rue Poulletier, ont énormément souffert de l'été : qu'est-il prévu de faire : les replanter avant la fin de l'hiver ? Supprimer ces pots qui sont un environnement difficile pour un arbre ?

La Mairie de Paris Centre a saisi les services des espaces verts qui ont indiqué que les pots sont propres et les végétaux en parfaite santé. Les plantes sont des caduques et n'ont actuellement plus de feuilles. La DEVE va cependant réaliser la taille des végétaux cette semaine.

Des conseillères pensent que les plantes sont mortes depuis cet été.

Il y a eu un départ de rénovation du Pont Saint-Louis et arrêt du chantier pendant les confinements : qu'en est-il de cette rénovation ? Va-t-elle être reprise ?

Le chantier de rénovation du Pont Saint-Louis a connu de nombreuses difficultés liées notamment à des contraintes du réseau Enedis, à une reprise économique mondiale post COVID-19 complexe, à des difficultés de transport maritime ainsi qu'à une réduction de la production de matière première.

Les conditions initiales du marché contractualisé avec l'entreprise ne permettant plus de terminer les travaux dans le cadre initialement prévu, la Mairie de Paris Centre a demandé la dépose des emprises le temps que les travaux puissent reprendre. Cette dépose complète a eu lieu il y a quelques semaines. La Mairie de Paris Centre ne manquera pas de tenir au courant le Conseil de quartier lorsque la reprise des travaux sera envisagée.

Est-il possible de mettre un panneau de sens interdit à droite au début de la rue Saint Louis en l'île en venant du pont de Sully : le seul existant est à gauche et de nombreux automobilistes prennent la rue à contre sens, bien que le sens interdit soit répété ensuite à deux croisements.

La signalisation verticale et horizontale est conforme et la multiplication des panneaux ne résout pas les incivilités liées au code de la route et rentre par ailleurs en contradiction avec la politique de désencombrement de l'espace public.

Est-ce que le projet qui figure encore sur le site Internet <http://parisfutur.com>, avec des aménagements des berges de Seine, est encore d'actualité ? Quelles en seraient les réalisations ?

La Mairie de Paris Centre n'a pas réussi à identifier le projet en question sur la page du site mentionné. Cela étant, un projet de renfort de la végétalisation du parc des Rives de Seine est bien prévu. Comme pour tous les projets d'aménagement, celui-ci sera présenté aux habitants en amont de la mise en œuvre.

Il y a environ deux ans Corinne Faugeron avait présenté un projet pour la biodiversité dans l'arrondissement : où en est-on de ce projet ?

Ce projet se poursuit dans le cadre du projet de trame verte participative intégré à la démarche Embellir votre quartier. Une réunion publique a eu lieu sur le sujet il y a quelques semaines et un atelier spécifique sera organisé courant janvier sur la trame verte. Pour être tenu au courant des réunions et ateliers de concertation organisés par la Mairie, nous vous invitons à vous inscrire à la newsletter hebdomadaire de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/abonnez-vous-a-la-lettre-d-information-de-la-mairie-de-paris-centre-17366>

Remarques des membres du Conseil présents sur la participation citoyenne

Des échanges ont lieu entre les Conseiller.e.s de quartier qui interpellent la Mairie sur l'intégration des Conseils de quartier dans les concertations de projet, qu'ils considèrent trop tardives, et en fin de processus. Ils estiment que les projets sont déjà actés et que leurs remontées et analyses basées sur leur connaissance du territoire ne sont pas prises en compte. Une conseillère indique que lors d'une réunion de restitution ayant eu lieu en Mairie (*sujet de mobilité et circulation*) et au cours de laquelle une présentation générale et une présentation des projets retenus ont été faites, le travail et les projets proposés par les Conseils de quartier n'ont pas été évoqués. Beaucoup de réunions de concertation sont prévues, certains conseillers et conseillères trouvent que les objets ne sont pas clairs : « restitution » « ateliers »...ils se sentent noyés par les sollicitations et lorsqu'ils y participent, ils ont l'impression que les réunions de co-construction (vocation des ateliers) ne sont en fait que des réunions d'information de projets déjà prêts et non discutables, sauf à la marge. Ce sentiment a notamment été vécu lors des dernières réunions relatives au changement du plan de circulation et à la mobilité dans notre quartier.

De façon concrète, le conseil s'estime être qualifié pour apporter une analyse d'usage. Il demande à être informé de l'ensemble des projets actuellement à l'étude en vue d'une éventuelle participation à leur mise au point.

Il est d'ailleurs constaté la baisse du nombre de participants aux réunions. Celui-ci correspond au nombre de participants des anciens Conseils de quartier attestant d'une désaffection notable qui de fait affaiblit de « poids » des conseils, à l'inverse de ce que le regroupement proposait.

Pour conclure, plusieurs conseiller.es partagent l'avis que le fonctionnement actuel affaiblit la démocratie participative et interpellent Boris Jamet-Fournier en charge de celle-ci au Conseil de Paris Centre.

### **Échange avec l'équipe circulation sur les thématiques "embellir" :**

La commission circulation du Conseil de quartier rend compte des réunions d'informations relatives à la révision du plan de circulation du Marais et des Iles dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » des 13 et 20 septembre. Lors de ces réunions organisées par la Mairie de Paris Centre, il a été présenté le principe d'une révision fine du plan de circulation qui doit s'appuyer sur une nouvelle hiérarchie viaire, plus lisible et cohérente à la configuration des rues. Ce projet est conçu en lien avec le projet de Zone à Trafic Limité qui vise à supprimer le trafic de transit sur l'ensemble du territoire de Paris Centre-Saint-Germain.

Un atelier de concertation s'est déroulé le 26 novembre afin d'étudier le secteur Les Iles/Sud de Rivoli. Cet atelier a eu pour objet de partager un diagnostic partagé sur les actuels itinéraires malins et les solutions éventuelles pour les supprimer.

Il est demandé à la Mairie d'organiser un deuxième atelier de concertation puisque celui du 26 novembre s'est fait sur la base d'un un plan ne prenant pas en compte les restrictions de circulation sur l'axe Saint Antoine – Rue de Rivoli et qui n'englobe qu'une partie des quais hauts. Il a également été remonté que l'atelier de concertation intervenait sur des parcelles de voirie comprises dans la Zone de Trafic Limité qui, à terme, ne seraient pas autant impactées par la circulation qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Faisant suite à cette présentation du groupe de travail, certains conseillers ont réagi en indiquant que les plans prévus sans doute avant les restrictions de circulation rue de Rivoli étaient déjà obsolètes.

Le Conseil de quartier souhaite solliciter la présence d'un représentant de la Préfecture de Police lors de ce deuxième atelier de concertation, en particulier le service de fluidification de la circulation et le service d'accidentologie.

Le Conseil estime par ailleurs que l'aménagement et la gestion du trafic du carrefour du Pont de Sully mérite d'être repensé au vu de la récurrence des accidents qui s'y produisent.

### **Échange avec l'équipe mobilité et zone à trafic limité (ZTL) :**

Le groupe de travail sur la mobilité traite de tous les secteurs du Conseil de quartier Seine.

Il suggère, lors de sa restitution, un certain nombre de propositions :

Pour apaiser la circulation des quais hauts :

- Etudier la réduction du nombre de voies voiture à 2 voies et l'aménagement d'une voie cyclable : à approfondir au regard de la répercussion éventuelle de ce désengorgement sur les flux de circulation en amont. Le trafic ne s'évaporant pas à Paris.
- Il a également été suggéré de rouvrir l'utilisation des quais bas et de couvrir cet axe voiture en constituant une trame verte au-dessus, le transformant ainsi en tunnel vert – véritable promenade urbaine comme cela a pu être fait au Kremlin-Bicêtre : à étudier car il favoriserait un transit non bruyant car en tunnel, offrirait une vraie trame verte à bonne hauteur de vue sur la Seine, combinerait les différents usages.

Il propose également la réhabilitation de la voie voiture condamnée de la rue Rivoli. Depuis sa fermeture, les bus ne circulent pas correctement et le dépôt minute comme les livraisons à toute heure créent des embouteillages. Certains axes, avec plusieurs voies cyclables, accroissent les difficultés d'acheminement.

Par ailleurs, le groupe de travail n'est pas favorable à la création d'une Zone de Trafic Limité qui soulève des questions de surveillance, en particulier lors de la vérification du statut de résident, d'usager, de visiteur, et pour les difficultés d'accès que cela entraîne pour les personnes à mobilité réduite, les commerçants et les artisans. La ZTL soulève également un questionnement éthique sur le « droit de cité ». Ce qui donne le sentiment d'une volonté de muséifier Paris Centre au regard de la différence de traitement de la circulation dans les arrondissements voisins.

Ces propositions présentées par l'équipe de travail sur la mobilité font l'objet de plusieurs remarques et réserves concernant certaines propositions (notamment la réouverture des quais bas aux voitures qui ne fait pas consensus).

Le groupe de travail et certains conseillers rappellent qu'une politique de mobilité spécifique au centre de Paris va à contre sens de l'histoire de la ville qui a cherché à se débarrasser de ses remparts, ruptures urbaines, périphéries, et que cela créerait une nouvelle frontière Paris/banlieue.

Pour le groupe de travail et plusieurs conseillers, ces aménagements soulèvent aussi la question du stationnement à l'échelle globale de Paris et plus particulièrement à l'échelle de Paris Centre :

- La création de parkings relais en périphérie de la ville pourrait être proposée comme véritable alternative.
- Des parkings à tarif spécifique (même prix ou proche de celui du stationnement de surface) pour les résidents dans des parkings privés d'arrondissements pourraient être négociés afin de proposer une alternative crédible à la réduction du stationnement en surface. Au regard du prix des parkings (40-80 000 € à l'achat dans le secteur Seine), cette proposition pourrait être une alternative pour permettre à tous les foyers, quel que soit son revenu, de faire le choix de disposer ou non d'une voiture.

Dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » il est constaté la croissance des travaux qui ont pour conséquence une mobilité de plus en plus difficile.

Le Conseil de quartier souhaite rappeler qu'il serait aussi opportun de prioriser l'entretien des voies avant de s'attaquer à de grands projets: pistes cyclables avec obstacles, trottoirs semés d'embuche, passages piétons pas toujours accessibles aux PMR...

### **Plan Local d'Urbanisme :**

En fin de réunion, faute de temps, il est proposé aux membres du Conseil souhaitant avoir de plus amples informations sur les prochaines échéances du Plan Local d'Urbanisme de prendre attache avec Florence Mathieu.

### **Questions diverses et signalements :**

Plan grand froid : historiquement, la salle Jean Mouly de la Mairie du 4<sup>e</sup> était utilisée pour l'hébergement de personnes sans domicile fixe. L'académie du climat prévoit-elle bien de maintenir ce dispositif ? Le Conseil se demande s'il ne faudrait pas également contacter l'Hôtel Dieu ou les responsables des anciens bâtiments de La Poste pour déployer ce dispositif de solidarité

Berges : Afin que l'aménagement à venir puisse profiter de l'expertise d'usage des riverains, le Conseil souhaite être tenu au courant suffisamment en avance pour l'aménagement des berges. Il souhaite que la présentation de projet envisagée laisse ouverte cette possibilité.

Circulation : Les résidents et les commerçants peuvent se munir d'une carte de résident pour circuler dans le quartier. La Préfecture de Police a-t-elle bien la même interprétation afin d'éviter les verbalisations ?

La carte de résident protège-t-elle contre les verbalisations par flash ?

Les résidents sont-ils verbalisés lorsqu'ils sont flashés rue Saint Antoine ?

Qu'en est-il des livreurs, des artisans intervenants pour des particuliers et des artisans mandatés par les bailleurs sociaux qui n'ont pas de carte de résidence ?

Qu'est-il prévu pour les visiteurs motorisés ?

Dans le cadre du Plan de circulation, pourquoi un travail a été proposé sur une partie des quais hauts et non sur la globalité du secteur Seine ?

Concrètement comment fait-on pour entrer ou sortir de la Zone de Trafic Limité (ZTL) lorsque l'on est résident ?

### **Signalements :**

Le Conseil aimerait plus d'informations sur les modalités de fonctionnement de la carte de résident de la part de la Mairie. A priori, les résidents sont verbalisés s'ils n'ont pas le macaron et la carte de résident ne sert que lorsqu'il y a un contrôle physique par un agent. Il est suggéré de prévoir des cartes visiteurs supplémentaires à distribuer aux détenteurs de la carte de résident, qui se chargeront de la distribuer eux-mêmes (sur le même modèle appliqué à Rome).

Une réunion aura lieu le 15 décembre prochain entre des riverains et le Directeur de l'Hôtel Cheval Blanc suite à la situation de circulation restée inchangée autour du complexe depuis la visite qui s'est organisée sur site.

Le Conseil de quartier demande à rendre visible les bordures au sol qui causent de nombreux accidents pour les deux roues, rue des deux ponts. Il en va de même pour le carrefour rue de Turenne – rue Saint Antoine.

Les arbres en pot de la rue Poullétier étant déjà défeuillés au mois d'août, leur état n'est, selon le Conseil de quartier, pas lié au cycle des saisons mais à un défaut d'entretien.

---

**Prochaine réunion du Conseil : mardi 11 janvier à 19h.**